

# Universitätsbibliothek Paderborn

#### Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo Paris, 1764

Chap. III. Des colonnes & de leurs parties.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

#### CHAPITRE III.

Des colonnes & de leurs parties.

#### ARTICLE PREMIER.

De la proportion des colonnes pour les différens Ordres.

Pour entrer en matiere, nous observerons que Vitruve donne 7 modules à la colonne d'Ordre Toscan, y compris sa base & son chapiteau, & autant à celle d'Ordre Dorique, avec le chapiteau (le sust étant sans base); dans un autre endroit il lui en donne 7 & demi. La colonne Ionique, suivant le même Auteur, est de 8 modules & demi, avec sa base & son chapiteau; pour cet Ordre, il va jusqu'à 9 modules, 9 ½ & même 10 modules. A l'égard de la Corinthienne, il lui donne la même hauteur qu'à l'Ionique, saisant sa base & son sust pareils, & ne changeant dans les proportions de ces deux Ordres que celles du chapiteau Corinthien, qui est plus haut que celui de l'Ionique.

Les Modernes n'ont point adopté ces proportions; quelques-uns ont donné aux colonnes Toscanes six modules, aux Doriques 7, aux Ioniques 8, aux Corinthiennes 9, & aux Composites (comme ils l'appellent), 10 modules. D'autres, tels que Vignole & Palladio, ont cherché des mesures disférentes, comme celles de 7, 8, 9, 9 ½ & 10 modules. Mais ni les uns ni les autres n'ont cu aucun égard à la hauteur des chapiteaux, lesquels sont de disférente grandeur, suivant la diversité des Ordres, le Dorique étant

différent de l'Ionique, & le Romain autre que le Corinthien, de sorte que, de quelque façon qu'on s'y prenne, les deux premiers Ordres paroissent tou-

jours bas & écrafés.

En faisant réflexion sur ces Auteurs, on voit en général, que la plûpart ont suivis la doctrine de Vitruve, ou bien qu'ils s'en sont fort peu écartés, de sorte qu'on pourroit en inférer, ou qu'ils n'ont sait aucune attention aux proportions des monumens Antiques, ou que peut-être ils ne les ont ni examinés ni mesurés.

Pour revenir à la proportion des colonnes, celle de six modules, que la plûpart des Auteurs modernes donnent à l'Ordre Toscan, n'est pas suffisante, ni même celle de 7 modules que lui donne Vitruve, parce que les colonnes de cet Ordre, comparées aux autres, se trouvent trop basses, principalement lorsqu'elles sont placées les unes au dessus des autres, parce que dans ce premier Ordre le chapiteau n'augmente pas la hauteur de la colonne dans la même proportion qu'aux Ordres suivans. Il s'est aussi trouvé quelques Modernes qui ont employé le fust des colonnes massives jusque dans les Ordres les plus délicats, tels que le Corinthien, ce qui est un désaut contre le bon goût.

Vitruve fait une faute aussi considérable, lorsqu'il donne diverses hauteurs à un même Ordre, comme il le pratique pour l'Ordre Ionique. Cette erreur a été suivie par quelques Architectes modernes, ainsi que celle de ne point mettre de base sous la colonne Dorique, ce qui est contraire à la raison & aux monu-

mens Antiques les plus approuvés.

Beaucoup d'autres, en faisant des loges ou façades avec des colonnes ou des pilastres sans piédestaux,

ou avec piédestaux, ont donné à un seul Ordre une telle hauteur qu'il embrasse deux Ordres l'un sur l'autre, ce qui ne peut produire qu'un mauvais effet, parce que ces colonnes ou pilastres paroissent alors gigantesques, & n'ont aucune proportion avec le reste de l'ordonnance.

D'autres Architectes se sont encore trompés en voulant suivre trop scrupuleusement la doctrine de Vitruve dans les proportions qu'il donne de sa place publique, de sa basslique, & de ses salles à l'Egyptienne, où il fait entrer deux Ordres, dont le second est d'un quart moins haut que le premier, & dans celles de la scêne de son théatre, où le troisseme Ordre est d'un quart moins haut que le second. Les Auteurs qui ont adoptés de pareilles regles n'ont pas fait attention à la disproportion qu'elles causent; ils devoient penser d'ailleurs que de tels principes n'étoient pas digne d'un Auteur aussi célebre que Vitruve.

Ces proportions font trois mauvais effets, lorsque ces colonnes se trouvent proche l'une de l'autre, & ce défaut est encore plus considérable quand on éleve ces dissérens Ordres sur des piédestaux. Le premier inconvénient est que les colonnes de l'étage supérieur, ainsi que leurs entablemens, paroissent trop petites, parce qu'elles sont plus élevées que celles d'au dessous. Le second est que par ce moyen les entrecolonnes d'en haut se trouvent plus larges que ceux d'en bas, ce que la délicatesse de ces mêmes colonnes ne doit pas permettre: le troisseme, c'est que les appartemens sont alors trop bas, tant pour les édifices publics, que pour ceux des particuliers, ce qui est contre toute raison & fait un esset desagréable à la vue.

Dans un autre endroit, Vitruve, en parlant du portique de derriere la scene, veut que les colonnes Ioniques & Corinthiennes de l'intérieur soient plus hautes d'un cinquieme que les Doriques qui sont au dehors de l'édifice, peut-être parce qu'elles n'ont pas de piédestaux, ou pour donner plus de hauteur aux planchers, sans résléchir sur le mauyais esset que doivent saire dans un même bâtiment des Ordres de hauteur dissérente.

Pour ce qui est de l'Ordre que les Modernes ont nommé improprement Composite, & qu'ils ont placé au dessus de tous les autres, nous serons voir ailleurs qu'il doit être appellé Ordre Romain, & que par sa forme, mais principalement par les volutes de son chapiteau, il tient de l'Ionique, sur lequel on doit toujours le placer, & le Corinthien sur ces deux ci.

A l'occasion de la proportion des colonnes, Vitruve, en parlant des temples, prétend que les colonnes angulaires doivent être plus grosses que les autres d'un cinquantieme, & qu'il faut les tenir àplomb en dedans, parce qu'elles sont pour ainsi dire diminuées par le grand air, ce qui fait un mauvais effet avec les architraves. Il dit encore ailleurs que les colonnes doivent être à-plomb du côté des murs des temples, pour de certaines raisons qui ne sont pas de grand poids. Pour nous, sans trop nous arrêter à ses préceptes, nous mettrons des pilastres quarrés à la place des colonnes dans les angles des portiques & aux autres endroits semblables, comme on le verra par la suite dans tous les desseins que nous donnerons de colonnades, à l'imitation de celles qui se voyent en dedans & au dehors de la Rotonde, à Rome. Vitruve veut aussi que les colonnes sous le portique soient plus menues d'un neuvieme ou d'un

dixieme que les autres, & qu'elles aient un plus grand nombre de canelures. Toutes ces maximes font autant d'abus contraires à ce qui a été pratiqué par les Anciens.

### ARTICLE II.

De la diminution des colonnes.

Le fust des colonnes doit diminuer de bas en haut, comme les arbres, dont elles ne sont qu'une imitation. Cette diminution a été faite de diverse maniere, tant pour les proportions que pour la façon de diminuer les colonnes. Vitruve la détermine suivant la hauteur du sust des colonnes, comme dans l'Ionique, qu'il diminue d'autant moins qu'il a plus de hauteur. Cette regle a été suivie par plusieurs Architectes, parmi lesquels il s'en est trouvé qui ont diminué un Ordre massif comme un délicat, à la réserve cependant du Toscan, lequel, selon Vitruve, doit être diminué du quart de son diametre insérieur.

A l'égard de la maniere de tracer cette diminution des colonnes, Vitruve n'en parle guere qu'à l'occasion de l'Ordre Dorique & de l'Ionique, & il y a lieu de croire qu'il la rend peu sensible, comme il convient pour ces Ordres. Quelques Architectes ont formé le contour de leurs colonnes d'une ligne presque droite de bas en haut, ce qui n'a jamais été l'intention de Vitruve. D'autres ont laissé le tiers du sust par en bas, d'à-plomb, diminuant les colonnes solides & les plus délicates de la même maniere; d'autres les ont fait renssées & suselées vers le tiers de

leur hauteur.

Les uns & les autres font cette diminution à tâtons

& lans art, par des moyens mécaniques & fort pénibles. Pour moi, il me semble, sans m'arrêter à tout ce qui a été dit ci-devant, que la diminution d'une colonne doit plutôt dépendre du caractere de l'Ordre auquel elle appartient que de sa hauteur, & que cette diminution est essentielle pour donner plus ou moins de grace au fust de la colonne. C'est pourquoi, sans avoir égard à toutes ces méthodes peu assurées. telles que celle de se servir d'une regle courbe ou pliante, ou celle de suivre des points donnés à des distances égales, lesquelles ne sont que des pratiques mécaniques qui ne conviennent qu'à des Maîtres simples & ignorans, incapables de rendre raison du nombre des points donnés, ou de celui des lignes qu'il faut tracer, j'enseignerai la maniere dont on peut diminuer les colonnes par raisonnement & avec des regles certaines, étant démontré qu'elles doivent réussir dans l'exécution, & qu'elles seront agréables à la vue.

### ARTICLE III.

Des bases des colonnes.

Puisque nous en sommes sur le chapitre des colonnes en général, il est nécessaire de dire aussi quelque chose de leurs bases; nous parlerons de leurs cha-

piteaux dans l'article suivant.

La base Toscane, selon Vitruve, doit avoir de hauteur, y compris la ceinture de son sust, le demidiametre de la colonne, & son plinthe doit être arrondi: ce qui est sans exemple dans l'Antique. On a lieu de s'étonner de ce que cet abus s'est introduit parmi quelques Architectes modernes, nonobstant

les exemples que l'on a du contraire dans la base des colonnes Trajane & Antonine, dans lesquelles la ceinture fait partie du sult, comme elle doit le faire dans les autres Ordres, & où le plinthe est quarré. D'ailleurs ce plinthe arrondi ne paroît pas supportable, si ce n'est dans des endroits où les entre-colonnes se trouveroient trop étroits, la saillie de cette base étant d'un sixieme du diametre inférieur de la colonne.

On voit aussi dans Vitruve plusieurs colonnes Doriques sans base ni ceinture au sust, ce qui a été imité sort mal à propos par quelques Architectes modernes, sondés d'ailleurs sur l'exemple du théatre de Marcellus, & des six colonnes qui sont au devant de la prison de Tullius; mais c'est un abus qui ne se remarque point au premier Ordre du Colisée, qui est aussi Dorique, ni au temple Antique qu'on voit proche saint Adrien, outre tant d'autres bases de cet Ordre qui ont été déterrées & qui suffissent pour prouver combien cet usage est mal fondé.

Mais sans me prévaloir de ces exemples & sans me laisser entraîner par l'autorité de Vitruve, je soutiens qu'il n'est pas raisonnable que toutes les autres colonnes, & même la Toscane, ayant des bases, celle d'Ordre Dorique soit la seule qui n'en ait point; car elle ne pourroit se soutenir sans base en aucune maniere, quand même on l'éleveroit sur un piédestal, comme quelques-uns le sont au devant des arcades. D'où je conclus qu'il saut nécessairement mettre une base aux colonnes de cet Ordre, comme

aux autres.

La base Attique décrite par Vitruve, est simple & disférente des autres bases plus ornées qui ont été employées aux autres Ordres, parce qu'il s'agit seu-

lement de l'Ordre Ionique en cet endroit. Pour ce qui est de sa hauteur, il n'y a rien à y reprendre, mais les listels de la scotie sont trop hauts, & la saillie qu'il lui donne, d'un quart de module, est trop grande, & par conséquent désectueuse. Il y a aussi des colonnes Attiques; ce sont des especes de pilastres quarrés qui ont été inventés par les peuples de l'Attique.

La base Ionique de Vitruve, qui a été imitée par Vignole, est sans exemple dans l'Antique; le gros tore qu'on y met sur deux petites scoties & sur deux petits astragales, rend son profil desagréable & con-

traire à la solidité.

# ARTICLE IV.

Du chapiteau des colonnes.

Vitruve donne au chapiteau Toscan un demi-module de hauteur & un module de largeur à chaque face de son abaque, parce qu'il diminue le sust de la colonne du quart de son diametre insérieur; ainsi la faillie du chapiteau est d'un huitieme de module de chaque côté, ce qui seroit assez bien si l'ove n'étoit pas trop haut & le gorgerin trop bas, ce qui rend ce

chapiteau disproportionné.

Suivant les conjectures de Vitruve, les volutes du chapiteau Ionique ne sont qu'une imitation de la frisure & des boucles de cheveux des semmes Grecques, telles qu'on les voit représentées sur les médailles & par les statues Antiques. Pour moi, cette opinion ne me paroît guere vraisemblable, n'y ayant rien dans ces volutes qui ait rapport à des cheveux, ni aucune partie du chapiteau Ionique qui ressemble à un visage.

Vitruve parle assez succinctement du chapiteau Corinthien. Il donne à la ligne diagonale de l'abaque deux diametres de la colonne, & il prétend que cela doit faire un bon effet pour ses quatre faces. Il veut encore que le tambour de ce chapiteau soit par le bas de la même largeur que le diametre supérieur de la colonne, sans y comprendre l'épaisseur des feuilles. A l'égard de la hauteur du chapiteau suivant la méthode de cet Auteur, qui a été adoptée par Leon Bapisste Alberti, il ne lui donne en tout que le diametre du bas de la colonne, dont l'abaque prend la septieme partie; ensuite il faut diviser le restant en trois parties, dont on donne une au premier rang de feuilles, une autre au second rang, & la derniere aux volutes & aux hélices qui s'assemblent par devant, & à celles qui viennent se rencontrer sous les angles de l'abaque. La largeur des fleurs est égale à la hauteur de l'abaque. Voilà tout ce que Vitruve enseigne sur les proportions du chapiteau Corinthien.

Si l'on compare ce chapiteau de Vitruve aux chapiteaux Corinthiens Antiques, dont la plûpart sont d'un sixieme plus hauts, il paroîtra bas & écrasé, son abaque sera trop large, & ses sleurs trop petites: d'ailleurs il n'en détermine point les saillies. Ensin il y a lieu de s'étonner que des Maîtres de l'Art aient profilé des chapiteaux de si mauvais goût, avec des seuilles de chêne, contre l'usage des Anciens, tandis qu'ils sont tant de cas de ceux d'une proportion toute différente, tels qu'on en voit à la Rotonde, aux trois Colonnes du marché Romain, & en plusieurs autres endroits de l'Italie, dont nous ferons mention dans le Livre suivant, en décrivant ce chapiteau.

